

Institut Orthopédique

DE PARIS,

Pour le Traitement des Difformités de la Taille et des Membres,

CHEZ LES PERSONNES DES DEUX SEXES,

DIRIGÉ PAR

MM. les Docteurs Pravaz et Jules Guérin,

Au château de la Muette, à Passy, près le bois de Boulogne.

L'Institut orthopédique de Paris est la continuation de l'établissement orthopédique et gymnastique dirigé par MM. Pravaz et Jules Guérin, à Paris, rue de Bellefonds, N° 32, et commencé en 1826 par M. Pravaz. Quoique les médecins et le public aient pu apprécier depuis long-temps les avantages que l'Institut orthopédique de Paris s'est efforcé de réunir, les Directeurs de ce nouvel établissement croient néanmoins devoir rappeler les titres qui leur ont mérité les encouragemens de leurs confrères et la confiance des familles, et faire connaître les améliorations en tous genres qu'ils ont cherché à introduire dans la méthode de traitement, la disposition hygiénique, le régime et la discipline de leur nouvel Institut.

§ Ier.

Méthode de Traitement.

L'orthopédie est un art qui ne fait que de naître. Pratiquée d'abord par des personnes étrangères à la médecine, elle avait été considérée, à juste titre, plutôt comme une application routinière de la mécanique au traitement des difformités du corps humain, que comme une branche de l'art de guérir. Ce n'est que depuis un petit nombre d'années, et grace aux travaux de quelques médecins consciencieux et éclairés, que l'orthopédie est rentrée dans le domaine de la médecine. Jusque-là, elle n'avait eu pour base aucune notion d'anatomie et de physiologie. Elle consistait uniquement dans l'emploi d'appareils mécaniques, les mêmes à peu près pour tous les cas, quelles que fussent leurs différences, de nature, de cause, de siége, de degré, de complication, parce que les orthopédistes de cette époque, ne considérant le corps humain que comme une machine morte, que l'on courbe, que l'on redresse, que l'on allonge impunément et à volonté, ne s'attaquaient qu'au symptôme le plus superficiel de la difformité, et circonscrivaient toute la difformité dans ce symptôme. De plus, ne voyant qu'un but très-simple à remplir, une courbure à redresser, bon gré, malgré, comme s'ils eussent eu à agir sur une tige de métal, ils annonçaient, avec conviction, pouvoir guérir toutes les difformités, et ils se comportaient en conséquence. De telles prétentions et une telle manière d'envisager et de traiter des maladies, qui n'ont pas, plus que les autres affections du corps humain, le privilége d'être toujours identiques, de n'offrir qu'une seule indication, de n'avoir qu'un seul remède, et de guérir à coup sûr, devaient conduire à l'abus des moyens, à de graves mécomptes et à des accidens fâcheux. En effet, bientôt tout le monde se crut apte à faire de l'orthopédie ; il y avait des lits mécaniques dans tous les pensionnats, dans toutes les familles; une mère se croyait dispensée de consulter son médecin pour soumettre sa fille à l'extension. A mesure que les applications de ce genre se popularisaient, les insuccès et les accidens se multipliaient dans la même proportion. Des déviations de l'épine peu prononcées, qu'il eût été facile de guérir, gagnaient du temps, faisaient des progrès et devenaient incurables; des colonnes vertébrales soudées se brisaient avec violence; des vertèbres cariées se séparaient, et causaient la paralysie ou la mort. Ces accidens se sont reproduits à l'infini. Comme toujours, on mit sur le compte de l'art ce qui ne devait être attribué qu'à l'impéritie de ceux qui l'appliquaient sans en soupçonner les règles. Dès-lors on frappa l'orthopédie de réprobation, et en cela on eut quelque raison: car en détruisant une confiance si mal placée et si souvent trompée, on engageait les véritables médecins à chercher des succès légitimes, là où l'ignorance et la routine étaient restées impuissantes.

Maintenant que l'art de traiter les difformités du système osseux commence à être basé sur des connaissances approfondies en anatomie, en physiologie et en mécanique, il paraîtra peut-être inutile de rappeler les causes qui l'avaient fait tomber d'abord en discrédit. Mais ces causes sont loin d'être entièrement détruites. A côté des médecins qui s'efforcent de maintenir l'orthopédie dans la voie du progrès scientifique, ne voit-on pas tous les jours encore des personnes, sans connaissances et sans titre, annoncer avec bonne foi, peut-être, qu'elles guérissent les difformités de la taille en ressuscitant les moyens que le temps et l'expérience avaient fait abandonner? ne voit-on pas même quelques médecins, mus, d'ailleurs, par des convictions honorables, mais erronées, s'obstiner à perpétuer des méthodes vicieuses, et rendre ainsi l'art comptable de leurs insuccès? La conséquence naturelle de ces faits est d'entretenir dans une partie du public les préjugés et la défiance auxquels avaient donné lieu les premières applications de l'orthopédie. C'est pourquoi MM. Pravaz et Jules Guérin, en rappelant les circonstances au milieu desquelles ils ont formé leur nouvel établissement, ont cru devoir exposer succinctement les principes qui les dirigent, et faire connaître la méthode de traitement qu'ils emploient. Ils ont espéré par-là qu'on ne leur demanderait compte que de leurs règles de conduite, et qu'on n'attribuerait jamais aux moyens qui leur sont propres les résultats produits par des méthodes étrangères.

1° MM. Pravaz et Jules Guérin regardent les difformités de la taille, et autres difformités du système osseux, comme susceptibles d'être produites par une foule de causes différentes, qui les font varier entre elles, et nécessitent l'emploi de moyens appropriés à leur nature particulière.

2° La courbure des os n'est pour eux qu'une partie de la difformité, qu'un phénomène qui se rattache souvent à une affection plus générale, et qui étend son action et ses effets au-delà du siége où elle paraît circonscrite; par conséquent, pour s'adapter à toute la maladie, le traitement doit comprendre des moyens *locaux* et des moyens *généraux*.

3° MM. Pravaz et Jules Guérin, n'ont pas la prétention de guérir toutes les difformités ; ils n'ont d'espoir fondé de guérison qu'à l'égard de celles qui sont récentes, peu avancées, et qui s'offrent chez des sujets dont la croissance n'est pas encore terminée. Les difformités anciennes et très-marquées ne leur paraissent généralement susceptibles que d'amélioration. Enfin, il en est quelques-unes qu'ils regardent comme dangereux de soumettre à l'usage des moyens orthopédiques. Quels que soient les cas de cet ordre de maladies, simples ou graves, MM. Pravaz et Jules Guérin ne croient jamais pouvoir se prononcer à leur égard de façon à en garantir la guérison ou à fixer la durée du traitement d'une manière rigoureuse: parce que les difformités, comme toutes les affections du corps humain, comprennent une foule d'élémens inappréciables jusqu'ici, qui les font varier entre elles, et parce que l'expérience leur a prouvé que des cas simples en apparence résistent quelquefois plus longtemps que des cas qu'on aurait crus réfractaires à tout traitement.

4° MM. Pravaz et Jules Guérin regardent comme dangereux de chercher à obtenir en peu de temps le redresse-

ment de l'épine déviée ; indépendamment des accidens auxquels peut donner lieu l'extension trop brusque de la colonne, ils attribuent à cette cause les nombreuses rechutes survenues à la suite de la plupart des traitemens dirigés par des mains inhabiles. Pour que le redressement de l'épine soit durable, il faut que chacun de ses degrés ait le temps de se consolider à mesure qu'il est obtenu.

5° MM. Pravaz et Jules Guérin ne considèrent les machines et appareils orthopédiques que comme une partie, et une partie seulement, des moyens indispensables au traitement des difformités. Ce sont d'ailleurs des instrumens dont l'application, pour être efficace et exempte de dangers, ne peut pas plus être abandonnée à des personnes étrangères à la médecine, que celle de tout médicament quelconque; cette application, susceptible d'être modifiée suivant les sujets, doit être tantôt activée, tantôt ralentie, tantôt suspendue, sous l'influence de causes que le médecin expérimenté peut seul apprécier.

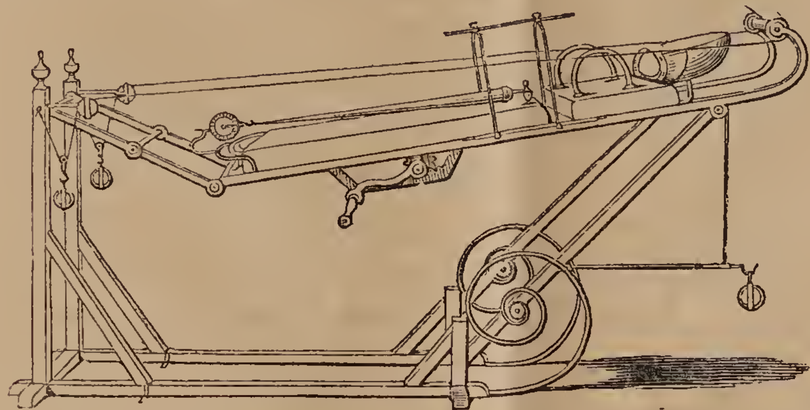
6° MM. Pravaz et Jules Guérin regardent les méthodes de traitement employées précédemment contre les déviations de l'épine, comme *incomplètes*, comme *remplissant mal le but qu'elles se proposent*, et comme *inséparables d'inconvéniens plus ou moins graves;* comme incomplètes d'abord, en ce sens qu'elles se bornent à produire l'extension de l'épine, au moyen de lits mécaniques, et négligent totalement ou à peu près la gymnastique et les autres moyens appropriés à la cause des difformités : d'où résultent fréquemment des récidives après une guérison momentanée. *Ces méthodes atteignent mal le but qu'elles se proposent*, parce que, en supposant qu'on dût se borner à obtenir le redressement mécanique de l'épine, elles n'y parviennent qu'imparfaitement, et en employant des appareils dont l'action s'épuise en grande partie sur des portions saines de la colonne vertébrale, avant d'arriver aux points déviés. En effet les lits orthopédiques généralement employés, ne peuvent opérer l'extension qu'en tirant d'une part sur la tête, et de l'autre sur le bassin, c'est-à-dire aux deux extrémités de l'épine. On voit au premier coup d'œil que pour être transmise aux courbures qui occupent généralement des portions intermédiaires à ces deux points, la force d'extension s'exerce d'abord sur la mâchoire qui lui sert de point d'appui, déforme les dents, les chasse de leurs alvéoles, disloque les articulations de la tête avec le cou, relâche inutilement les ligamens des premières vertèbres, et ne se fait sentir avec quelque force aux portions à redresser, qu'après avoir fatigué celles qui leur sont superposées, et à la condition que celles-ci auront d'abord éprouvé un surcroît de tiraillement. Il en est de même pour l'extrémité inférieure de l'épine. On conçoit tout ce que ces méthodes d'extension offrent de défectueux, et à quels inconvéniens elles exposent. Outre ceux qui viennent d'être signalés, elles en présentent d'autres qui résultent de l'emploi des *béquilles,* dont la plupart des orthopédistes font un si grand abus. MM. Pravaz et Jules Guérin regardent, avec le professeur Delpech, ce dernier moyen comme aussi inutile que nuisible. Outre la forme disgracieuse que l'usage des béquilles imprime aux épaules, elles empêchent le développement de la poitrine, la rétrécissent, gênent la respiration, relâchent les muscles des gouttières vertébrales qu'il est si important de fortifier, affaiblissent les extrémités inférieures, enlèvent à la colonne vertébrale l'habitude de se soutenir, et la disposent ainsi à fléchir de nouveau sous le poids du corps, à l'époque où on la prive de soutien. Enfin, il est des personnes qui annoncent pouvoir guérir les difformités de la taille au moyen de *corsets* et de *ceintures* : c'est une prétention qui peut être de bonne foi, mais que repousse la plus simple connaissance de ce qui se passe dans la déviation latérale de l'épine. En effet tous les médecins savent que quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent il y a dans toute déviation deux courbures en sens inverse, l'une en haut, l'autre en bas, figurant l'S romain. Or, les corsets et ceintures que l'on donne comme moyen de guérison, n'agissant qu'en inclinant le corps du côté opposé à la courbure qu'on veut redresser, augmentent nécessairement la seconde courbe dans le sens de laquelle elles portent le corps.

Pénétré des considérations qui précèdent, un célèbre chirurgien anglais, John Shaw, a proposé une méthode de traitement contre les déviations de l'épine, que M. Pravaz d'abord et M. Jules Guérin ensuite ont cherché à perfectionner, chacun dans des applications différentes, méthode qui a pour but d'obvier à tous les inconvéniens reprochés à juste titre aux moyens employés jusqu'alors.

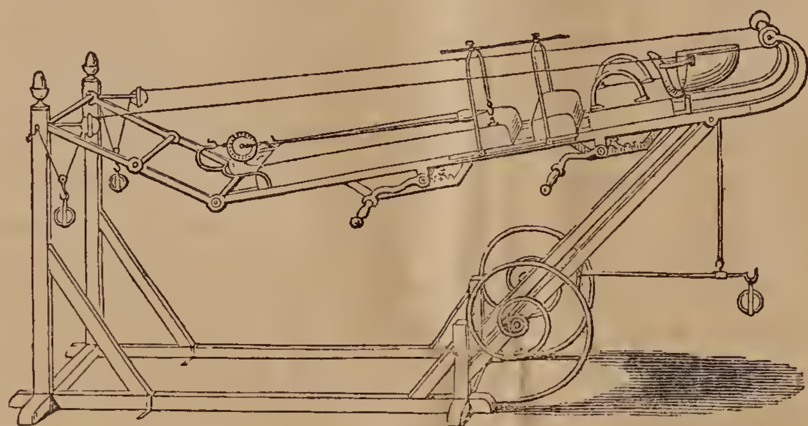
Cette méthode, enrichie des meilleures inventions gymnastiques et orthopédiques connues jusqu'à ce jour, comprend trois ordres de moyens bien distincts, qui concourent, chacun dans ses limites, au redressement des difformités, et à l'amélioration de la santé générale, d'où dépend en grande partie leur guérison radicale. Ces trois ordres de moyens sont : 1° *les appareils orthopédiques ;* 2° *les exercices gymnastiques ;* 3° *les médications générales.*

1° *Appareils orthopédiques*. Les appareils orthopédiques employés par MM. Pravaz et Jules Guérin sont construits d'après ce double principe : 1° *Localiser, autant que possible, l'extension de manière à ne pas fatiguer inutilement les parties saines de l'épine, et à concentrer toutes les forces extensives sur celles qui sont courbées;* 2° *Combiner simultanément l'exercice des muscles de l'épine avec l'extension, de manière à ne pas laisser le corps dans un repos continu.* On conçoit immédiatement tous les avantages qui résultent de l'application de ces principes : localiser l'extension, c'est produire sans beaucoup d'efforts des résultats faciles, qui ne peuvent jamais être qu'imparfaitement atteints par les autres méthodes, où des forces considérables sont dépensées à vaincre des résistances intermédiaires, et où par conséquent des accidens peuvent naître dans la proportion des avantages qu'on en attend. Combiner en second lieu simultanément l'exercice des muscles de l'épine avec l'extension, c'est combattre tout à la fois la cause et l'effet de la difformité, c'est consolider progressivement l'amélioration à mesure qu'on l'obtient; c'est se prémunir contre toutes les chances de récidives, qui sont si fréquentes par les méthodes où le repos ab-

sola ne fait qu'accroître la faiblesse de la constitution, faiblesse qui est l'origine d'un si grand nombre de difformités.



Pour réaliser ces vues théoriques, M. Pravaz a fait construire, il y a déjà huit ans, d'après la méthode de Shaw, un appareil consistant en un plan incliné, de la longueur d'une couchette ordinaire, divisé transversalement en deux châssis, dont le supérieur peut, en glissant de bas en haut, se séparer de l'inférieur. Le châssis supérieur est surmonté d'un casque pour loger la tête; il est destiné à recevoir la première partie du tronc qu'on y fixe au moyen d'épaulettes; tandis que l'autre moitié du tronc, le bassin et les membres abdominaux sont attachés au châssis inférieur. On place le corps de manière à faire correspondre la courbure de l'épine au point de jonction des deux châssis. Le sujet fixé sur le plan incliné, on sépare, au moyen d'un mécanisme très-simple, le châssis supérieur de l'inférieur dans un degré proportionnel à la somme d'extension qu'on veut obtenir. On comprend aisément comment la tête et la moitié supérieure du tronc étant retenues par un collier, des épaulettes, et le frottement, permettent à la partie de l'épine correspondant à l'intervalle que laissent les deux châssis en se séparant, de ressentir la somme presque totale des efforts de traction employés. C'est ainsi que l'extension est localisée.



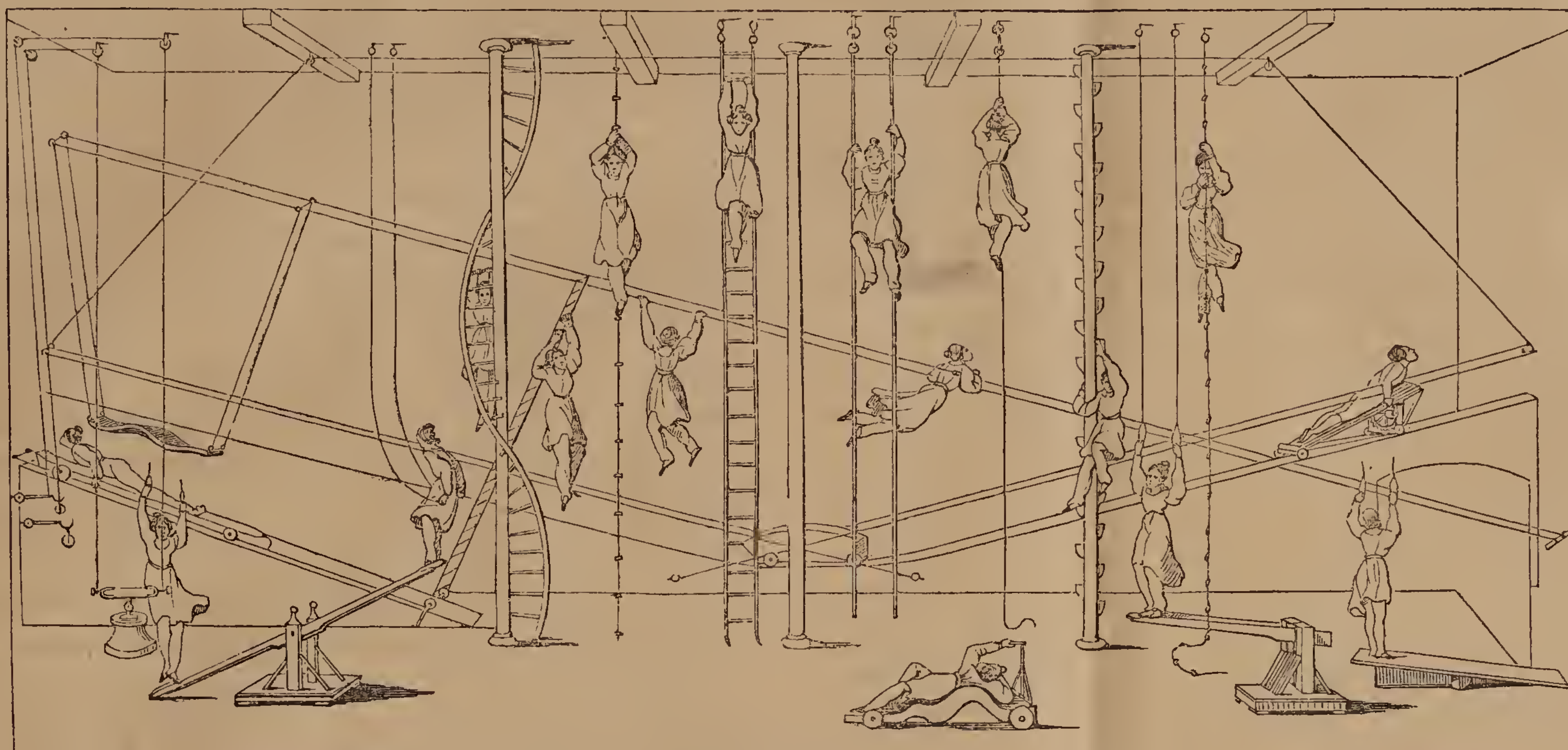
Ce premier problème étant résolu, il en restait un second que l'expérience a mis en évidence. Les courbures de l'épine sont presque toujours doubles, l'une supérieure, l'autre inférieure. M. Jules Guérin ayant remarqué que, par les appareils de Shaw et de M. Pravaz, les déviations inférieures ne s'amélioraient pas dans la proportion des supérieures, comprit qu'il fallait faire pour elles ce que Shaw et M. Pravaz avaient fait pour les premières. En effet, les efforts d'extension, dans l'appareil de M. Pravaz, se concentrant sur une seule courbure, ne se transmettent que faiblement à la seconde, et en décroissant progressivement, à cause du frottement d'une part, et de l'autre parce que la colonne n'est pas une tige inflexible, mais une suite d'articulations extensibles. Or, les secondes courbures occupent généralement la partie inférieure de l'épine; il fallait donc leur appliquer le même système d'extension localisée qu'aux supérieures. C'est ce que M. Jules Guérin a cherché à obtenir, en faisant établir un appareil à deux divisions, l'une correspondant à la déviation supérieure, l'autre à la déviation inférieure; dans cet appareil, qui est construit sur le plan de ceux de Shaw et de M. Pravaz, il y a trois châssis, l'un, supérieur, mobile de bas en haut; le second, moyen, fixe; le troisième, inférieur, glissant de haut en bas. De cette façon l'extension peut être localisée vers les deux courbures en même temps, ou alternativement vers l'une ou l'autre, suivant l'indication et le degré relatif de ces deux déviations.

Quant à la combinaison simultanée de l'exercice des muscles de l'épine avec l'extension, M. Pravaz l'a réalisée comme il suit : des cordes parallèles, se réfléchissant sur des poulies placées aux extrémités de l'appareil, sont tendues obliquement aux deux côtés du char à la hauteur des bras du sujet; celui-ci les tire d'arrière en avant en imprimant à ses bras des mouvemens analogues à ceux de l'action de nager, et en faisant décrire au char des mouvemens oscillatoires qui portent alternativement les bras d'arrière en avant et de haut en bas. Dans ces mouvemens plus ou moins étendus, plus ou moins énergiques, et exécutés par un seul bras ou par les deux à la fois, suivant la nécessité, tous les muscles du dos et des gouttières vertébrales sont mis en activité : ce dont on peut s'assurer en appliquant la main le long de l'épine pendant cet exercice. Il s'ensuit, qu'en même temps que l'extension du rachis tend à lui rendre sa direction normale, les muscles destinés à le maintenir dans cette nouvelle direction se fortifient, équilibrent leur action, et consolident, degré par degré, le redressement de la tige osseuse qu'ils environnent.

2o *Exercices gymnastiques.* Les exercices gymnastiques composent le second ordre de moyens employés par MM. Pravaz et Jules Guérin. Ils pensent, avec le célèbre professeur Delpech, que la gymnastique est aussi indispensable au traitement des difformités de l'épine, que les appareils orthopédiques. Convaincus de cette vérité, MM. Pravaz et Jules Guérin ont cherché à réunir dans un vaste gymnase, parfaitement aéré, tous les exercices imaginés par les anciens et les modernes, et par les médecins des différens pays où la gymnastique est cultivée. A cette collection d'appareils variés, ils en ont joint plusieurs autres qui leur ont paru susceptibles de concourir d'une manière spéciale au redressement de certaines difformités. Il est impossible de les détailler ici; on ne peut en avoir une idée exacte qu'en les voyant fonctionner; mais il suffit de rappeler les principales indications qu'ils remplissent, pour comprendre leur importance.

Sous ce point de vue, MM. Pravaz et Jules Guérin divisent les exercices gymnastiques en exercices *généraux* et en exercices *spéciaux*. Les premiers, comme leur dénomination l'indique, impriment une action générale à toute la constitution, fortifient tous les organes à la fois et indistinctement; c'est ainsi qu'ils s'adressent souvent à la cause de la

difformité, quand elle dépend de la faiblesse ou d'un principe répandu dans tout l'organisme, comme le rachitisme et les scrofules. Les exercices *spéciaux* ont un but déterminé; ils s'adressent à une ou plusieurs portions du système musculaire et osseux, circonscrivent leur action dans certaines parties ou certaines régions du corps, pendant que l'épine est soumise à des moyens particuliers de pression ou d'extension; c'est ainsi qu'il y a des exercices propres à faire fonctionner les muscles d'un côté du corps seulement; d'autres, à exercer les muscles des parois de la poitrine; d'autres, à développer et à régulariser l'action des muscles des extrémités supérieures et inférieures; d'autres encore, à développer le côté faible, à relever les côtes déprimées, pendant qu'une pression continue replace l'épine, et les côtes du côté opposé dans leur situation normale; enfin, tous, quels qu'ils soient, sont conçus d'après ces principes : fortifier toute l'économie, redresser et fortifier l'épine, régulariser et équilibrer l'action des puissances musculaires qui ont des rapports avec elle.



C'est ainsi que MM. Pravaz et Jules Guérin trouvent dans la gymnastique un moyen puissant, 1o pour seconder et consolider les effets des appareils orthopédiques; 2o pour améliorer les constitutions délabrées par des difformités considérables; 3o pour arrêter les progrès de ces dernières; 4o pour extirper de la constitution les vices généraux qui donnent si souvent naissance aux difformités, tels que le rachitisme, les scrofules; 5o enfin, MM. Pravaz et Jules Guérin considèrent surtout la gymnastique convenablement dirigée comme le meilleur moyen de prévenir un grand nombre des déviations de l'épine, alors qu'elles ne consistent encore que dans une tendance accusée par la faiblesse de l'individu, ou par son mauvais maintien. Ils font observer, sous tous ces rapports, que la gymnastique ne peut pas être plus convenablement appliquée par les personnes étrangères aux connaissances orthopédiques, que les machines orthopédiques elles-mêmes; car les exercices, tels qu'on les pratique dans les pensionnats et autres établissemens du même genre, exercices très-bornés d'ailleurs, mettent en mouvement toutes les parties du système musculaire indistinctement, alors qu'il conviendrait de limiter leur action à tel ou tel côté du corps, à tel ou tel ordre de muscles.

Indépendamment des appareils et exercices déjà existans pour combattre les difformités les plus communes, telles que les *difformités de l'épine*, les *courbures des membres* et les *pieds-bots*, MM. Pravaz et Jules Guérin ont fait construire des appareils spéciaux propres à préparer la réduction des luxations anciennes, ou à la consolider quand elle a été obtenue; ainsi que divers autres moyens gymnastico-orthopédiques, pour combattre certaines contractures musculaires, certaines affections articulaires qui ne sont pas, à proprement parler, des difformités, mais qui exigent, dans leur traitement, une action mécanique ou gymnastique graduée, telle qu'il est difficile de se la procurer ailleurs que dans un établissement spécial.

5o *Médications générales.* Par cela même que les difformités du corps humain ne peuvent pas être considérées, dans un grand nombre de cas, comme des maladies locales ou des accidens locaux du tissu osseux, mais bien comme la manifestation locale d'affections qui s'étendent à toute l'économie, ou qui naissent de causes agissant sur tous les tissus à la fois, MM. Pravaz et Jules Guérin associent à l'action des machines orthopédiques et des exercices gymnastiques des médications générales appropriées à la cause et à la nature des difformités. A l'*extérieur*, des bains de rivière, des bains toniques, aromatiques, des frictions excitantes, le massage, des douches minérales (1), des douches de vapeur, dirigées sur toutes les parties du corps et sur le siége de la difformité, en préparent ou en consolident le redressement, en même temps qu'elles combattent son principe générateur. A l'*intérieur*, des préparations sulfureuses, iodurées, ferru-

(1) Les bains et les douches de vapeur sont administrés d'après les procédés de M. le docteur BOULAND, qui a bien voulu surveiller lui-même la construction des appareils.

gineuses, des eaux minérales, des tisanes toniques dépuratives, concourrent au même but. L'eau de Passy, dont la source est voisine, et dont les propriétés sont si bien établies contre la chlorose et autres affections des jeunes filles, complète cet ensemble de moyens destinés à produire et à affermir la guérison des difformités du système osseux et à faire disparaître leurs causes et leurs effets.

Les garanties que la méthode de traitement de MM. Pravaz et Jules Guérin présentent à la confiance des familles et de leurs confrères, reposent sur de longs succès, et sur un grand nombre de guérisons constatées par les praticiens les plus célèbres et les plus distingués de la capitale. Ces garanties sont écrites d'ailleurs, de la manière la plus formelle et la plus positive, dans deux rapports que l'Académie royale de médecine a faits sur leur premier établissement et les appareils orthopédiques et gymnastiques qui y étaient employés. Dans son premier rapport, qui remonte à 1829, la commission de l'Académie a déclaré « qu'après avoir examiné plusieurs fois avec soin les appareils de M. Pravaz, avoir été témoin des effets qu'ils produisent, et pesé une année entière les conséquences qui peuvent résulter de leur application méthodique, elle les considère comme *très-supérieurs* à tous ceux qu'on a employés jusqu'à ce jour (1). »

L'Académie a renouvelé cette sanction solennelle dans un second rapport fait à 5 ans d'intervalle (2), c'est-à-dire après qu'une longue et authentique expérience lui avait permis de contrôler ses premières déclarations.

§ II.

Dispositions topographiques et hygiéniques.

MM. Pravaz et Jules Guérin n'auraient pas rempli complétement leur but, s'ils n'avaient pu réunir aux avantages d'une bonne méthode de traitement, ceux d'une position agréable et salubre. En effet, les personnes affectées de difformités, offrant généralement une constitution faible, et un allanguissement de toutes les fonctions, il était indispensable de les placer dans des conditions hygiéniques appropriées à leurs besoins, c'est-à-dire de leur donner beaucoup d'espace, un air pur, et un séjour capable de dissiper les ennuis d'un long traitement. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, les directeurs de l'Institut orthopédique de Paris espèrent n'avoir rien laissé à désirer, en transportant leur établissement au château de la *Muette*, à Passy. Il suffit de citer cette magnifique propriété, pour en rappeler tout le charme et les avantages hygiéniques.

Placé à cinq minutes des boulevarts de Paris, et à l'entrée du bois de Boulogne, le château de la Muette comprend deux grands corps de bâtiment, et quarante arpens de parc et de jardins de toute espèce.

(1) Rapport de MM. Itard, Thillaye et Bricheteau (séance du 17 novembre 1829).—(2) Rapport de MM. Itard, Husson, Double, Dubois père et Bricheteau, (séance du 6 mai 1833).

Des deux corps de bâtimens principaux l'un est consacré aux demoiselles, l'autre aux garçons; ils sont séparés l'un de l'autre par une étendue de plusieurs arpens, et par des divisions en plantations et palissades. Tous deux se composent à l'intérieur de grands et vastes dortoirs, de salles de toilette et d'étude, d'infirmerie, de lingerie, de pharmacie, de salles de bains, de chambres particulières, en un mot, de toutes les pièces nécessaires à l'ordre, à la commodité, à la propreté et à la salubrité d'un grand établissement. Partout on y jouit d'une vue admirable : d'un côté, Paris avec ses dômes et ses palais; de l'autre, le mont Calvaire, les forêts de Saint-Cloud, Saint-Germain, le bois de Boulogne qu'on croirait n'être que le parc de la Muette lui-même; en avant, les bords de la Seine et leurs sites délicieux; en arrière, l'arc de l'Étoile et la butte Montmartre, qui domine la grande capitale; tout au tour, un horizon de plusieurs lieues, qui se perd à travers cent paysages, dont la nature et l'art ont varié les merveilles. En un mot, la Muette semble avoir été placée tout exprès pour offrir le panorama de Paris et de ses environs.

Le parc et les jardins de la Muette présentent l'assemblage des différentes espèces de plantations que l'art a imaginées; de longues et belles avenues de tilleul réunis en dôme par leur sommet et laissant entre eux de larges tapis de gazons, rappellent la première destination de la propriété, qui fut jadis une habitation royale. Des massifs d'arbres verts et indigènes, des plantations à l'anglaise entourent, et sillonnent des terres en culture ou en prairies. Ce mélange d'une nature symétrique et irrégulière compose les points de vue les plus variés, repose l'œil de la beauté sévère des parcs à la française, et semble unir les charmes de la campagne à la magnificence des jardins royaux. Des vergers, des vignes, des potagers, et toutes les attenances de la ferme champêtre, concourent encore à cette variété perpétuelle; qu'on ajoute à cela un terrain sec et élevé, qui permet la promenade en tout temps, hiver comme été; l'exposition au midi; un air vivifiant comme celui des montagnes, pur et salutaire comme au voisinage des forêts : et l'on aura une idée des ressources, des avantages et des agrémens de toute espèce, au milieu desquels les directeurs de l'Institut orthopédique de Paris ont placé leur établissement.

Pour tirer tout le parti possible d'une aussi belle disposition, MM. Pravaz et Jules Guérin ont cherché les moyens de transporter leurs pensionnaires sans les exposer à la fatigue de la marche, et aux inconvéniens de la station sans support : car ils ne se dissimulaient pas qu'en proscrivant l'usage des béquilles, comme auxiliaires inutiles et nuisibles, il leur fallait des appareils capables de remplir le même but, sans offrir les mêmes inconvéniens : c'est-à-dire d'empêcher l'épine de s'affaisser sur elle-même, sans gêner la respiration et s'opposer à la marche. MM. Pravaz et Jules Guérin ont rempli ces deux conditions au moyen d'une ceinture à tuteurs, laquelle fait porter tout le poids des extrémités supérieures sur deux soutiens latéraux fixés à la hanche, et avec le secours de chars mécaniques mis en mouvement par les malades eux-mêmes, de manière à leur faire exercer

les membres et le côté qu'il convient de développer. Ces espèces de chars permettent à tous les genres de difformités de profiter des agrémens et des bienfaits de la promenade, pendant qu'une gymnastique appropriée perpétue, en quelque façon, leur traitement.

§ III.

Éducation.

Relativement au système d'éducation mis en pratique dans l'Institut orthopédique de Paris, MM. Pravaz et Jules Guérin croient devoir entrer dans quelques détails qui seront suffisamment justifiés par l'importance de l'objet.

Il était indispensable d'offrir aux jeunes personnes et aux jeunes gens qui se trouvent obligés de recourir au traitement orthopédique pendant l'époque des études, les moyens de continuer leur éducation avec fruit; il fallait en outre, régler et combiner les études de manière à ne pas les rendre fatigantes ni susceptibles d'occasioner aucune gêne ou interruption dans le traitement; enfin il fallait approprier la méthode d'enseignement à la position que doivent garder les malades. C'est ce que MM. Pravaz et Jules Guérin ont cherché à réaliser.

En principe d'abord, ils sont convaincus que le système d'enseignement suivi dans la plupart des maisons d'éducation, est surchargé d'un luxe de connaissances inutiles, dont l'étude prend le temps et la place de celles qui sont indispensables. Pour échapper à cet inconvénient, MM. Pravaz et Jules Guérin ont composé, avec le concours des meilleurs professeurs de la capitale, un système *d'éducation positive*, comprenant exclusivement les notions d'une utilité réelle, et dont l'étude exerce d'avance l'élève à la mise en pratique des connaissances usuelles.

D'après ce principe, l'éducation des jeunes personnes admises dans l'Institut orthopédique de Paris comprend :

1° L'étude de la langue française parlée et écrite;
2° L'étude de l'histoire générale et particulière;
3° L'étude de la géographie générale et particulière;
4° Les élémens du calcul.

L'éducation des jeunes gens comprend en outre l'enseignement de la langue latine, des mathématiques et des élémens des sciences naturelles.

Indépendamment de ces connaissances, qui constituent, à proprement parler, *l'éducation classique donnée aux frais de l'établissement*, il y a un enseignement supplémentaire facultatif, dont les frais sont supportés par les pensionnaires.

L'enseignement *supplémentaire* comprend les langues anglaise, allemande, italienne et espagnole; le dessin, la peinture, le chant et le piano. Les professeurs dont les noms suivent sont chargés de l'enseignement :

Grammaire et littérature française,	M. Gillet.
Géographie	M. Gillet.
Histoire	M. Gillet.
Calcul	M. Gillet.
Sciences naturelles	M. Gillet.
Langues française et latine	M. Florand.
Langue anglaise	M. Cumberworth.
Langue allemande	M.....
Langues italienne et espagnole . . .	M. Guido.
Dessin et peinture	M. et Mme Desnos.
Musique vocale	Mme Anson.
Chant italien	Mme Rougevin.
Piano	M. Anson.
Perfectionnement de piano	M. Chopin.
Accompagnement	M. Massart.
Gymnastique	M. Veilenmann.

Pendant toutes les leçons, les élèves sont placés sur leur appareil, ou soutenus par des ceintures et corsets qui préviennent toute interruption dans le traitement.

§ IV.

Discipline.

Tous les pensionnaires sont soumis à une même discipline. Un réglement détermine l'emploi de la journée, fixe les jours de visite et de sortie. Ce réglement est lu à chaque pensionnaire à son entrée dans l'établissement, et communiqué à sa famille en ce qui concerne la discipline extérieure.

Plusieurs maîtres d'études et dames de surveillance pour les demoiselles, et surveillans pour les garçons, accompagnent sans cesse les pensionnaires aux exercices, à la promenade, ainsi qu'à toutes les leçons, et couchent dans des pièces ouvertes sur les dortoirs.

Indépendamment des divisions matérielles qui séparent l'établissement des demoiselles de celui des garçons, il y a un terrain neutre, intermédiaire entre les deux divisions; les heures de visite, d'exercice et de promenade sont d'ailleurs combinées de manière à ce que les pensionnaires des deux sexes ne puissent jamais s'apercevoir.

Les devoirs de piété sont exactement remplis. Deux ecclésiastiques viennent officier dans la chapelle de l'établissement, et y donnent l'instruction religieuse. Chaque pensionnaire est entretenu dans le culte où il a été élevé.

L'émulation est excitée par les moyens les mieux entendus. Aucune punition n'est infligée aux pensionnaires qui ne rempliraient pas exactement leurs devoirs; mais des récompenses et des encouragemens sont accordés à ceux ou celles qui se distinguent par leur zèle, leur application et leur conduite. La privation de ces récompenses est le seul moyen de punition auquel on ait recours. Des notes sont prises chaque jour par les personnes chargées de la surveillance, sur la manière dont chaque élève remplit les prescriptions de son traitement, sur son assiduité à l'étude, et sur sa conduite en général.

Des bulletins trimestriels sont envoyés aux parens; ces bulletins sont accompagnés de trois compositions mensuelles sur les matières enseignées; ils font connaître les progrès de chaque élève dans l'instruction; rendent compte de l'état général de sa santé, de l'état de sa difformité et des chan-

gemens que le traitement y a opérés; on y joint le résumé des notes favorables ou défavorables qui ont été recueillies sur chaque pensionnaire pendant le courant du trimestre.

§ V.

Régime de l'Etablissement.

Le régime alimentaire de l'Institut orthopédique de Paris est approprié au genre d'affections qu'on y traite. La nourriture y est généralement succulente, comme elle convient à des personnes de constitution faible et rachitique. Elle est d'ailleurs de premier choix, et la même pour les pensionnaires que pour les chefs de l'établissement.

Le régime sanitaire est conçu de manière à garantir les soins les plus éclairés, et à réunir toutes les conditions exigées par la confiance et la sollicitude des parens. Lorsqu'un pensionnaire tombe malade, ou réclame des soins étrangers à ceux du traitement orthopédique, la famille en est informée et priée de faire visiter le malade par son médecin particulier, avec lequel MM. Pravaz et Jules Guérin s'empressent de s'entendre. En l'absence du médecin de la famille, et suivant la spécialité et la nature de la maladie, ils réclament l'assistance d'un ou de plusieurs de leurs honorables confrères, dont les noms suivent, et qui ont bien voulu former leur comité de consultation.

Chirurgiens. MM. Breschet.
Le baron Dubois.
Lisfranc.
Marjolin.
Roux.

Médecins. MM. Biett.
Chomel.
Double.
Fouquier.
Guersent.

§ VI.

Réception des Pensionnaires.

MM. Pravaz et Jules Guérin ne recoivent dans leur établissement que les personnes, de l'un ou de l'autre sexe, chez lesquelles le traitement orthopédique ou gymnastique peut être convenablement employé. Ce sont :

1° Les personnes atteintes de difformités de la taille;

2° De courbures des membres;

3° De pieds-bots;

4° De luxations congéniales et de luxations anciennes.

5° De contractures des muscles;

6° D'affections nerveuses, scrofuleuses, rachitiques, réclamant l'usage de la gymnastique.

Aucun malade n'est admis pour moins de trois mois. MM. Pravaz et Jules Guérin reçoivent néanmoins aux exercices gymnastiques, en qualité d'externes, les personnes qui n'ont pas besoin d'un traitement complet. L'étendue de leur établissement, leur a permis en outre de consacrer quelques pièces particulières au traitement de malades d'un âge plus avancé, dont l'éducation est terminée, ou d'enfans en bas-âge accompagnés d'une femme de chambre.

Les conditions de la pension, l'indication du trousseau, et le réglement concernant la discipline extérieure de l'établissement, seront adressés aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

NOTA. MM. Pravaz et Jules Guérin, ont fondé à Lyon, une succursale de l'Institut orthopédique de Paris, sous le titre D'INSTITUT ORTHOPÉDIQUE DE LYON, destiné aux familles des départemens du midi de la France. MM. Pravaz et Jules Guérin, visitent alternativement plusieurs fois dans le cours de l'année l'Institut orthopédique de Lyon. En leur absence, un médecin régisseur est chargé de la direction des malades, d'après la méthode employée dans l'Institut orthopédique de Paris.



IMPRIMERIE ET FONDERIE D'A. ÉVERAT, 16, RUE DU CADRAN.